

Lettre d'information trimestrielle

M. Nouredine BENSOUA, Trésorier Général du Royaume et les participants du réseau Middle East and North Africa-Organisation de Coopération et de Développement Economique (MENA-OCDE)



Dans le cadre de la participation du Maroc au réseau Middle East and North Africa-Organisation de Coopération et de Développement Economique (MENA-OCDE) sur les marchés publics, la Trésorerie Générale du Royaume a organisé une réunion du groupe d'étude sur la passation des marchés publics, les 7 et 8 Octobre 2013.

Cette réunion à laquelle ont pris part les experts de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique, des pays partenaires (Jamaïque, Canada, Italie, Tunisie, Lybie, Sénégal, Zambie, Yémen, Indonésie, Philippines, Brésil) et des organisations internationales (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Banque Asiatique de Développement, Banque Européenne de Reconstruction et de Développement, Organisation de Coopération et de Développement Économique), a permis d'avancer dans les réflexions respectives et les démarches de modernisation des instruments de gestion et des règles juridiques qui organisent les marchés publics à fort enjeu économique et financier.

Les différentes sessions inscrites lors de cette réunion ont permis de :

- fournir une vue d'ensemble stratégique des réalisations des principaux engagements par pays et des organismes de développement depuis la déclaration de Cuzco en 2011 et le partenariat de Busan ;
- passer en revue les différentes perspectives régionales et institutionnelles sur la révision de la méthodologie MAPS ;
- répondre aux solutions proposées dans le document de réflexion ayant traité la réalisation des objectifs, les ressources... ;
- débattre des pratiques en matière d'utilisation des systèmes nationaux.

Dans ce Numéro

EN BREF

- ▶ Conférence de M. Nouredine BENSOUA à la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM)
- ▶ III^{ème} réunion du groupe Consultatif International sur les Marchés Publics (IAGP)
- ▶ Conférence Internationale sur The Social Media Impact on Businesses and Organizations
- ▶ VII^{ème} édition du Prix National de l'Administration Electronique
- ▶ Visite d'étude relative à la gestion du patrimoine et du budget immobilier en France
- ▶ IV^{ème} session de l'International Public Sector Accounting Standards (IPSAS) Board 2013

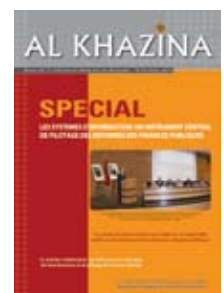
POINT SUR ... ET ACTUALITE PROJETS

- ▶ Point sur ... Les principales mesures de la loi de Finances 2014
- ▶ Actualité projets : La soumission électronique

RESSOURCES HUMAINES

- ▶ Redéploiement
- ▶ Condoléances

Nouvellement
paru





Conférence de M. Noureddine BENSOUDA à la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM)



M. le Trésorier Général du Royaume a animé une rencontre le 3 Octobre 2013 dans le cadre du rendez-vous annuel de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) sous le thème «les innovations de la réforme des Marchés Publics».

Intervenant dans le cadre global de la réforme des finances publiques, le nouveau décret du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, vise à rationaliser, à simplifier, à moderniser et à rénover le processus d'exécution des dépenses publiques.

A cet effet, M. le Trésorier Général du Royaume a mis l'accent sur les points forts de cette réforme, en particulier l'unicité de la réglementation, la simplification et la clarification des procédures, le renforcement de la transparence, de la concurrence et de l'égalité de traitement des candidats et les mesures en faveur de la petite et moyenne entreprise.

III^{ème} réunion du groupe Consultatif International sur les Marchés Publics (IAGP)

Une mission représentant la Trésorerie Générale du Royaume composée de MM. Abdelmjid BOUTAQBOUT, Chef de la division de la réglementation et de Hamid BENNABOU, Cadre à la division de la réglementation a pris part à la III^{ème} réunion du groupe Consultatif International sur les Marchés Publics (IAGP) le 14 et 15 Novembre à Genève.

Intervenant dans la mise en place du cadre général de la réforme des politiques et procédures de la Banque Mondiale en matière de marchés publics, cette réunion a porté sur trois axes:

- Discussion et validation des différentes propositions de réforme de la politique et des procédures des marchés publics de la Banque contenues dans le document «Framework Proposal»;
- Débat du rapport du Groupe d'Evaluation Indépendant (IEG) sur la portée, la consistance et le contenu de la réforme des politiques et des procédures des marchés publics de la Banque;
- Définition et concertation sur les prochaines actions de l'IAGP pour parachever sa mission consultative en vue de déboucher sur un cadre de réforme global et consensuel des politiques et procédures des marchés publics de la Banque.

Conférence Internationale sur The Social Media Impact on Businesses and Organizations



Mme Btissam Errachidi, chef de service de la communication a pris part à la conférence organisée par i-Compétences intitulée «The Social Media Impact on Businesses and Organizations» tenue les 24 et 25 Octobre 2013 à Marrakech.

Plusieurs intervenants de divers pays (France, Jordanie, Egypte, Tunisie, Côte d'Ivoire, ...) ont débattu durant deux jours des tendances et des stratégies des média sociaux et ont mis en exergue les méthodes et outils pour quantifier «la présence» sur les réseaux sociaux et leurs impacts organisationnels, managériaux, en introduisant la notion «de Collectif».

VII^{ème} édition du Prix National de l'Administration Electronique



Lors de la VII^{ème} édition du prix national de l'administration électronique, La Trésorerie Générale du Royaume s'est vue décerner le prix d'encouragement pour son système de paiement en

ligne des taxes locales (taxe d'habitation, taxe des services communaux et la taxe professionnelle), sous la présidence de MM. Abdellah BAHHA, Ministre d'Etat et Mohamed MOUBDI, Ministre Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration à l'Ecole Nationale d'Administration à Rabat le jeudi 21 novembre 2013.

Ce service fiable et sécurisé permet aux redevables, détenteurs de cartes bancaires, de régler leurs impositions par voie électronique.

S'inscrivant dans le cadre de la stratégie gouvernementale, cet évènement vise à moderniser l'Administration en l'incitant à développer des télé-services publics performants axés sur la satisfaction de l'utilisateur.

Visite d'étude relative à la gestion du patrimoine et du budget immobilier en France

Dans le cadre de la coopération bilatérale avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), une délégation de la Trésorerie Générale du Royaume composée de MM. Aziz BOUZZAOUI, Directeur de l'appui et de la gestion des ressources, El Arabi EL GHOMARI, Trésorier Ministériel auprès du ministère de l'habitat, Mme Bouchra LAKFIFI, Chef de service de la gestion du patrimoine, MM. Rachid EL MOUDNI, Chef de service de la fonction de sécurité et Mohammed BOUATMANI, cadre au sein du service de l'organisation et de la normalisation comptable, s'est rendue à PARIS du 27 au 29 Novembre 2013 pour s'enquérir et échanger autour de l'expérience française en matière de Gestion du patrimoine et du budget immobilier.



Les axes de la visite ont porté sur la présentation de l'expérience française dans le domaine de la politique immobilière dans ses différents aspects :

- opérations immobilières et politiques de location ;
- dispositifs juridiques et budgétaires pour les installations des trésoreries sur le territoire national ainsi que le volet sécurité et transports des fonds.

IV^{ème} session de l'International Public Sector Accounting Standards (IPSAS) Board 2013

MM. Noureddine BAMOU, Chef de la division d'arbitrage, Mohammed KABELMA, Chef de service de l'organisation et de la normalisation comptables et Rachid EL BEJJET, Cadre au service de l'organisation et de la normalisation comptables ont pris part à la quatrième session de l'IPSAS Board au titre de l'année 2013, qui s'est déroulée du 2 au 5 décembre 2013 à Ottawa, Canada.



Les principaux thèmes inscrits, à l'ordre du jour, ont été :

- Le cadre conceptuel des normes comptables et de l'information financière du secteur public ;
- Les projets de reporting sur la performance de service et sur le système d'échange de quotas d'émissions ;
- Les projets de norme concernant les sociétés et établissements publics et les instruments financiers ;
- Le projet sur l'alignement des normes IPSAS avec celles issues du domaine de la statistique ;
- Une discussion sur la stratégie, la gouvernance et la supervision du Conseil.

Par ailleurs, les discussions ont porté sur l'état d'avancement du travail sur les normes européennes, European Public Sector Accounting Standards (EPSAS).



POINT SUR...

Principales mesures de la loi de finances 2014 (Note de service DRRCI/DR/SRFECL n°3 13/01/2014) :

- alignement du code des douanes sur les dispositions de la loi relative à l'échange électronique des données juridiques ;
- répression des actes frauduleux concernant le système informatique de l'ADII ;
- modification de la TIC en augmentant la quotité sur le vin de 500 DH à 700 dhs l'hectolitre et celle sur les boissons énergisantes de 150 à 300 dhs l'hectolitre ;
- fiscalisation du secteur agricole (démarche progressive et selon le chiffre d'affaire CA (exonération des petites et moyennes exploitations agricoles réalisant un CA inférieur à 5 millions de dirhams, au titre de leurs revenus agricoles et imposition en matière à l'IS les grandes exploitations agricoles) ;
- mise en place des mesures fiscales incitatives relatives au régime de l'auto-entrepreneur ;
- institution d'obligations comptables allégées pour les contribuables soumis au régime du bénéfice forfaitaire ;
- institution pour les professions libérales de l'obligation de télé-déclaration et de télépaiement ;
- amorce de la réforme de la TVA visant l'élargissement de l'assiette par la suppression des exonérations et la mise en place progressive de deux taux pour les produits et services ;
- levée du secret professionnel pour les échanges entre d'une part la DGI et l'ADII, de la TGR, l'Office des changes et de la CNSS d'autre part ;
- application des droits proportionnels aux véhicules dont la valeur est supérieure à 400.000 DH ;
- institution d'une contribution libératoire au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger et d'une taxe sur les billets d'avion ;
- institution des primes à la casse et de renouvellement des véhicules de transport routier de voyageurs et de marchandises ;
- création de 17 975 emplois au titre du Budget général, la mise en place des mesures visant la rationalisation de l'utilisation des postes devenus vacants en cours d'année budgétaire et la poursuite de la rationalisation du dispositif d'annulation des crédits d'investissement inutilisés ;
- suppression de 04 Comptes Spéciaux du Trésor (CST), à savoir : «Prêts aux coopératives agricoles», «Prêts à des Etats étrangers», «Prêts à l'ONCF», «Avances à l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses et aux coopératives agricoles» et «Avances à la Banque nationale pour le développement économique».

LA SOUMISSION ÉLECTRONIQUE

Le programme de dématérialisation de la commande publique, entamé depuis quelques années par la Trésorerie Générale du Royaume, vise comme objectifs majeurs la consécration de la transparence, la simplification des procédures administratives et la modernisation des conditions d'exécution de la dépense publique. Ce programme s'appuie sur de nouveaux télé-services à grande valeur ajoutée ; il s'agit particulièrement du module qui permettra à court terme, la soumission électronique des offres.

La soumission électronique qui constitue une composante majeure de la plateforme de dématérialisation de la commande publique est un système qui permet aux soumissionnaires de transmettre leurs candidatures et leurs offres sous forme électronique et aux acheteurs publics de les recevoir dans des conditions particulières de sécurité et dans le respect des procédures de traitement des offres, notamment en ce qui concerne le dépouillement des offres.

La plate-forme procède au chiffrement de l'offre de l'entreprise sur le poste de l'utilisateur et à toutes les vérifications nécessaires, notamment l'horodatage de l'offre de l'entreprise avant son enregistrement sous séquestre dans le coffre fort électronique, et l'envoi d'un accusé de réception à l'utilisateur valant notification légale de la réception de l'offre de l'entreprise.

Côté acheteur public, la plate-forme permet à l'utilisateur habilité de suivre en temps réel les entreprises ayant retiré le dossier de la consultation, ceux qui ont posé des questions ou des réclamations au sujet de ladite consultation, ainsi que les sociétés ayant déposé leurs plis. Ce suivi est opéré automatiquement pour le volet électronique et permet en outre aux acheteurs publics, de tracer de bout en bout leur gestion papier.

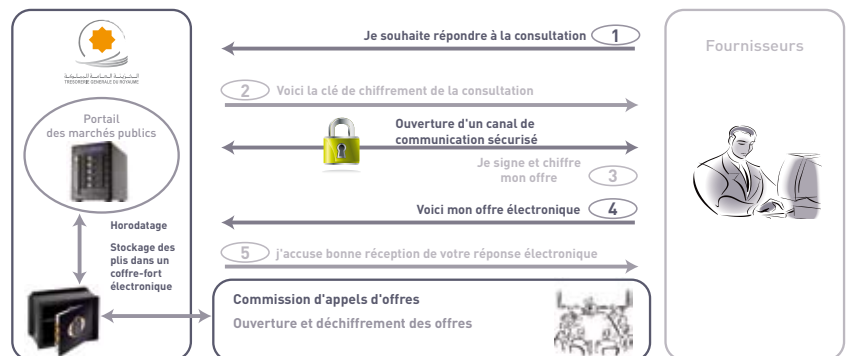
Après échéance de la date d'ouverture des plis, seul le président de la commission d'appel d'offres désigné à cet effet peut accéder aux plis électroniques par le biais de sa clé de déchiffrement, et permet ainsi à la commission d'appels d'offres de procéder en temps réel au dépouillement des offres des soumissionnaires.

Le dépouillement électronique des offres suit fidèlement les procédures juridiques fixées par la réglementation en vigueur en matière de marchés publics.

Tous les actes opérés sur la plate-forme sont horodatés et tracés, facilitant ainsi la possibilité de les consulter en cas de litige ou de différend survenu favorisant de la sorte, l'audit et le contrôle de gestion de ces opérations.

Après achèvement des travaux de la commission d'appel d'offres, celle-ci a la possibilité de télécharger l'extrait du procès verbal relatant le déroulement de ses travaux, qui doit être signé séance tenante par ses membres et remis à l'acheteur public qui procède à sa publication sur la plate-forme pour qu'il soit consulté en ligne par les entreprises.

La soumission électronique est une solution hautement sécurisée et a été réalisée dans le strict respect du cadre juridique et normatif en vigueur, tout en s'appuyant sur les standards internationaux en matière de sécurité et des mécanismes de cryptographie et de signature électronique. Elle permettra à terme de dématérialiser tout le processus de dépôt et de dépouillement des offres.





Redéploiement

Dans le cadre de redéploiement des chefs de service du réseau au titre de l'année 2013, il a été décidé de procéder aux nominations ci-après :

Chefs de service

Trésorerie Régionale d'Agadir

Trésorerie Régionale d'Agadir

- M. Aadil BENYAHYA, chef de service chargé du suivi des dépenses et de la comptabilité.

Trésorerie Préfectorale d'Agadir

- M. Mouhsin YASSINE, chef de service chargé des dépenses de l'Etat.

Trésorerie Provinciale de Laâyoune

- M. Mohammed BHAHOU, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Taroudant

- M. Said TAOUHID, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Tiznit

- M. Abdelaziz EL HAMRANI, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Régionale de Casablanca

Trésorerie Régionale de Casablanca

- M. Mohamed CHOUKRANI, chef de service du suivi des recettes de l'activité bancaire et des affaires juridiques ;
- M. Abdelkrim RITOUNI, chef de service du suivi des dépenses et comptabilité ;
- M. Mohammed QASMAOUI, chef de service chargé des ressources, du budget et de la logistique.

Trésorerie Préfectorale de Casablanca Centre

- M. Jalal RAIS, chef de service chargé des dépenses de l'Etat ;
- M. El Houcine HADDAD, chef de service chargé des dépenses des collectivités territoriales.

Trésorerie Préfectorale de Casablanca Nord

- M. Salah Eddine QARIB, chef de service chargé des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- M. Abdelmjid BOUTABA, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Préfectorale de Casablanca Sud

- M. Abdelouahed LAKHMIRI, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Benslimane

- M. Merouan BARNI, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Khouribga

- M. Brahim ABARHEN, chef de service chargé des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Settat

- M. Mohamed FELLAK, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Régionale de Fès

Trésorerie Régionale de Fès

- M. Abdelhakim LOUBARIS, chef de service chargé du suivi dépenses et de la comptabilité.

Trésorerie Préfectorale de Fès

- M. Khalid LAKLALECH, chef de service chargé des dépenses de l'Etat.

Trésorerie Provinciale de Sefrou

- M. Abdelaziz EL KABBOURI, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Régionale de Marrakech

Trésorerie Régionale de Marrakech

- Mme. Bouchra SEGRIA, chef de service chargé du suivi des recettes, de l'activité bancaire et des affaires juridiques ;
- M. Nourredine ZRIOULAT, chef de service chargé du suivi des dépenses et de la comptabilité.

Trésorerie Préfectorale de Marrakech

- M. Mohamed ESSAID TOUDJINE, chef de service chargé des dépenses de l'Etat ;
- M. Larbi CHAKIR, chef de service chargé des dépenses des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Chichaoua

- M. Abdellatif KOURDAS, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciales d'El Jadida

- M. Mohamed HARRAK, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale d'El Kelaa des Sraghna

- M. Lahcen EL BELKASMI, chef de service chargé des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale d'Essaouira

- M. El Mostafa RAFIK, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Régionale d'Oujda

Trésorerie Régionale d'Oujda

- M. Mohammed CHOUKRAD, chef de service chargé des dépenses de l'Etat.

Trésorerie Provinciale de Nador

- M. Fouad MOQADEM, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Régionale de Rabat

Trésorerie Régionale de Rabat

- Mme. Mariam MAA EL AYNINE CHBIHNA, chef de service chargé du suivi des dépenses et de la comptabilité.

Trésorerie Préfectorale de Rabat

- M. Hassan ANSAR, chef de service chargé des dépenses de l'Etat ;
- M. Abdessadeq LABDAOUI, chef de service chargé des dépenses des collectivités territoriales.

Trésorerie Préfectorale de Témara

- M. Mohammed MOUSSA, chef de service chargé des dépenses des collectivités territoriales.

Trésorerie Préfectorale de Salé

- M. El Jilali SOUNNI, chef de service chargé des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Régionale de Tanger

Trésorerie Régionale de Tanger

- M. Saber KABBAJ, chef de service chargé des dépenses de l'Etat ;
- M. Jalal TOUZANI, chef de service chargé des dépenses des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Chefchaouen

- M. Abderrahim ELJAOUHARI, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Larache

- M. Moustafa TOUZANI, chef de service chargé des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- M. Saïd CHIH, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Trésorerie Provinciale de Tétouan

- M. Hassan HAITOF, chef de service chargé des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- M. Ahmed HAMJANE, chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Percepteur et des receveurs communaux

Trésorerie Régionale d'Agadir

- M. El Mahfoud BADAHI, percepteur de Guelmim ;
- M. MALEK IDMBARK, percepteur de Tiznit.

Trésorerie Régionale de Béni Mellal

- M. Khalil EL AOUADI, percepteur de Béni Mella ;
- M. Mohammed HESKALE, percepteur de Souk Sebt Oulad Nemma.

Trésorerie Régionale de Casablanca

- M. Mohamed TATTOU, percepteur de Casa Oasis.

Trésorerie Régionale de Fès

- M. Hassan KEROUAD, percepteur Meknès Batha ;
- M. Nour Eddine LAZRAK, percepteur d'Azrou.

Trésorerie Régionale de Marrakech

- M. Mohamed LAHBIB LAARAI, percepteur de Safi ;
- M. Ahmed LAHYANI, percepteur de Kelaa des Sraghna.

Trésorerie Régionale d'Oujda

- M. Mohammed MAGTOUF, percepteur d'Oujda VN.

Trésorerie Régionale de Rabat

- Mme. Touria EL GOURANI, perceptrice Sala El Jadida ;
- M. Abdelghani CHEMAOU, percepteur de Khémisset ;
- M. Mohammed LMIMOUNI, percepteur de Sidi Kacem ;
- M. Rachid OUAHMANE, percepteur de Tiflet.

Trésorerie Régionale de Tanger

- M. Mohamed EL GHOULBZOURI, percepteur d'Asilah.

Condoléances

Nos amis et collègues MM. Ahmed EL HILALI et ETTOURI Mohammed, ne sont plus. Puisse Dieu avoir les défunts en sa Sainte Miséricorde. «Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons».

